



Département du Loiret

Commune de **VENNECY**

Plan Local d'Urbanisme

8 – Annexes sanitaires

8.1 NOTICE

PLU REVISE LE

PLU APPROUVE LE 1^{er} décembre 2008

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal approuvant la révision du PLU en date du

Le maire



Martine RAGEY
Conseil / Urbanisme

Cabinet RAGEY SARL - 45460 SANDILLON

Table des matières

A.) ALIMENTATION EN EAU POTABLE	3
B. ASSAINISSEMENT EAUX USEES.....	6
V. LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	6
VI. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL	7
C. ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	9
D. LES DECHETS.....	10

A.) ALIMENTATION EN EAU POTABLE

I. GENERALITES

La commune de VENNECY est équipée d'un réseau de distribution d'eau potable desservant la totalité de la zone bâtie.

L'alimentation en eau a été gérée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Usages pour les communes de CHANTEAU, MARIGNY-LES USAGES, REBRECHIEN et VENNECY.

Elle est à présent gérée par la communauté de Communes de la Forêt

II. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS ACTUELS

1.1. Ressource

L'eau distribuée provient de deux forages situés pour l'un à MARIGNY-LES-USAGES (la Tête du loup) et pour l'autre à CHANTEAU (la Treille Close). Les deux forages captent dans la nappe des calcaires de Beauce qui constitue l'aquifère principal de la région. Au total, ils peuvent fournir jusqu'à 300 m³/h.

La surface piézométrique de la nappe de Beauce s'équilibre entre 18 m et 19 m de profondeur au niveau du forage de MARIGNY. Son écoulement est orienté selon une direction moyenne Nord- Est/Sud-Ouest. Plusieurs réseaux karstiques sont associés aux vallées de l'esse à l'ouest de VENNECY et de l'Ivoirie au Sud de la commune.

A VENNECY les anciens puits particuliers captaient le plus fréquemment les eaux du calcaire de Beauce profondes de 6 à 12 m en général, plus rarement les eaux du burdigalien dont le niveau est de l'ordre de 2,3 à 3,3 m (Chenarderie, Chevaupy, Grang Charmoy).

L'eau distribuée à VENNECY provient pour l'essentiel du forage de MARIGNY-LES-USAGES, la ressource sur CHANTEAU venant pallier celle de MARIGNY en période de déficit.

Jusqu'en 2006, l'eau potable est distribuée sans traitement. Une station de démanigantisation- déferrisation est entrée en service à l'été 2006.

1.2. Le réseau de distribution

Le réseau d'eau potable est dans sa partie ancienne en Eternit et dans sa partie nouvelle en PVC. Son remplacement est réalisé au coup par coup à l'occasion de réparations nécessaires ou lors d'opérations de dimensionnement pour améliorer la défense-incendie.

1.3. Le stockage

L'eau captée est refoulée directement dans les deux châteaux d'eau situés à proximité immédiate des forages.

Chaque réservoir a une capacité de 500 m³ et est relayé par 2 bâches de stockage, chacune d'une capacité de 700 m³, avec station de surpression. Un de ces réservoirs avec station de surpression est situé sur la commune de VENNECY.

III. Fonctionnement actuel des équipements

3.1 La ressource

Le volume produit en 2014 s'élève à 292 075 m³ pour 2502 abonnés.

Le rendement du réseau est de 83.5 % et l'indice linéaire de pertes est de 1,3 m³/jour/km.

3.2 La qualité

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007, affichent 100% de conformité.

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

IV. SITUATION FUTURE –

RAPPELS NOTICE DU PLU DE 2008

Suite à des dysfonctionnements et un rendement insatisfaisant du réseau observés (63,7 % en 1995 et 70,9 % en 1996), le SIAEP des Usages a commandé une étude diagnostic. Cette dernière, menée en 1999 par G2Cenvironnement, a permis de dégager les observations suivantes :

- la ressource en eau sera théoriquement suffisante pour assurer l'alimentation en eau potable du SIAEP des Usages à l'horizon 20 ans. La qualité de l'eau est insatisfaisante avec des teneurs élevées en manganèse et en fer.*
- Les ouvrages de production, reprise et stockage sont suffisants et en bon état général même si des réservoirs méritent une remise en état.*
- Le réseau est soumis à des rendements irréguliers en raison de l'absence d'organe de régulation dans la station de surpression de VENNECY notamment.*
- Quelques secteurs sont insuffisamment desservis pour la défense-incendie. (hameau de Soligny pour la commune de VENNECY).*
- Le compteur de l'usine LEXMARK mérite d'être remplacé.*

On rajoutera la difficulté pour le syndicat de quantifier les besoins futurs du site de LEXMARK, seul abonné, qui a sa propre politique d'accueil d'activités

PROGRAMME D' ACTIONS ET PERSPECTIVES

Les conclusions de l'étude ont conduit à la mise en oeuvre d'un programme d'actions dont :

- *Le renforcement du réseau et le remplacement des poteaux incendie vers le hameau de Soligny sur un linéaire d'environ 1,2 Km*
- *la mise en service en 2006 d'une station de déferrisation-démanganisation au niveau des châteaux d'eau.*
- *La mise en place de pompes variables à la station de surpression de VENNECY comme à celle de REBRECHIEN, prévue pour fin 2007.*
- *Une modélisation des capacités du réseau est envisagée à plus long terme afin de programmer le renforcement des canalisations.*

Ces travaux permettront de pallier les insuffisances existantes et satisfaire les perspectives de croissance de population à VENNECY notamment : on passerait de 1400 ménages en 2007 à 1800 habitants en 2017.

B. ASSAINISSEMENT EAUX USEES

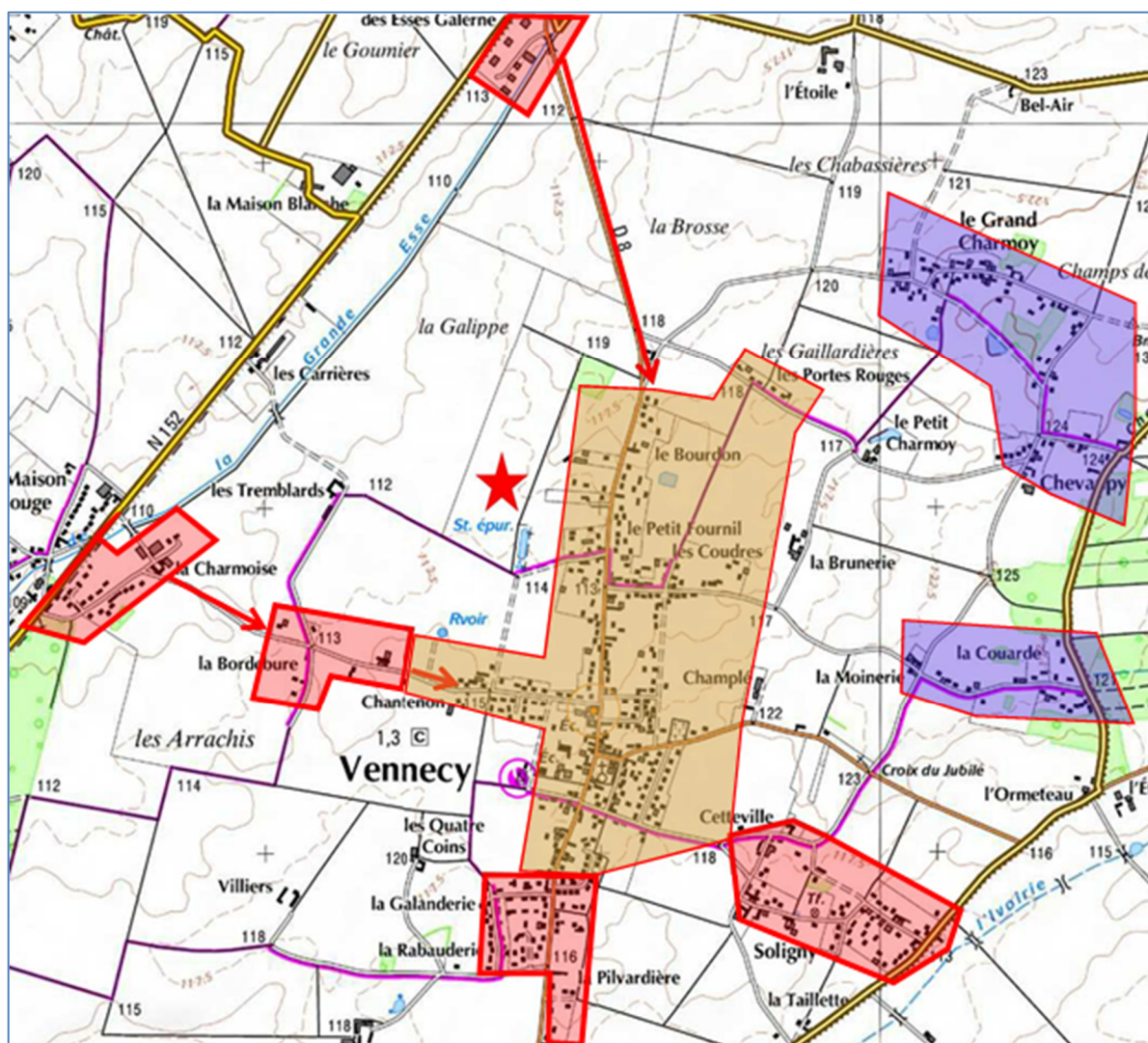
V. LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La commune de VENNECY dispose d'un réseau d'assainissement de type séparatif eaux usées pour le bourg, la zone artisanale et les écarts de Maison Rouge et Soligny.

Sur le reste du territoire, les constructions sont équipées d'un dispositif d'assainissement individuel.

LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les études du zonage d'assainissement ont été lancées par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2005



Localisation des zones en assainissement collectif et projets d'extension – IGN 2015

Zones Hameaux

Zone Bourg

Projets d'extension

VI. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL

Le réseau de collecte des eaux usées évolue selon le développement de l'urbanisation. Il est passé de 11050 ml en 2010 à 12183 ml en 2017. Principalement ce développement correspond à la réalisation des ZAC.

Le nombre des abonnés est de 587 en 2017 (422 en 2010), et celui des habitants desservis est de 1718 en 2017 (1305 en 2010).¹

Le volume facturé accuse une augmentation importante en 2017, avec +32% par rapport à 2016. Mais globalement sur la période 2010-2017 cette variation est relativement moins importante (voir annexes sanitaires).

A ce jour on estime à 250 le nombre d'habitants non desservis.

Nombre d'habitants									Variation 2016- 2017 (%)
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Habitants desservis	1 055	1 082	1 137	1 200	1 220	1 320	1 370	1 468	7.1%
Habitants non desservis	250	250	250	250	250	250	250	250	0.0%
Population estimée	1 305	1 332	1 387	1 450	1 470	1 570	1 620	1 718	6.0%

Linéaire de réseau de collecte hors branchement									Variation 2016- 2017(%)
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Réseaux unitaires (m)									
Réseaux séparatifs (m)	11 050	11 600	11 600	11 600	11 600	11 600	11 600	12 183	5.0%
Total réseau (m)	11 050	11 600	11 600	11 600	11 600	11 600	11 600	12 183	5.0%

La station d'épuration

Mise en service en mars 2011, la station d'épuration a une capacité nominale de 2100 EH. La filière de traitement est de type boue activée faible charge.

¹ Nombre d'habitants : estimé à partir du nombre d'abonnés à raison de 2,5 habitants par abonné

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 370	1467
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	8,01
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,83	1,83
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	85 %	85 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	0 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

C. ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

I. ETAT DES LIEUX

RAPPELS NOTICE DE 2008

Les eaux pluviales du bourg sont collectées par un réseau séparatif eaux pluviales avant d'être évacuées en divers endroits tenant compte des bassins versants :

Rejet dans l'Esse (après relèvement par pompes et collecte par réseau hydraulique agricole)

- *au nord de la rue de la Pivardière et à l'Ouest de la rue de Chécy : dans le bassin de rétention au niveau de la station d'épuration (rue du Petit Fournil).*
- *au nord de la rue de la Pivardière et à l'Est de la rue de Chécy : dans le bassin de rétention de la moinerie (rue des Coudres)*

Rejet dans l'Ivoirie (en gravitaire par réseau hydraulique agricole) :

- *au Sud de la rue de la Pivardière pour le lotissement : dans le bassin de rétention du lotissement*
- *au Sud de la rue de la Pivardière pour la partie Sud restante du bourg : dans le bassin de rétention de la gare.*

Dans le cas de projets générant des rejets importants qui entraîneraient un dépassement de la capacité des réseaux, il pourra être imposé des solutions de stockages avant rejet.

En matière de rejet des eaux pluviales au niveau du bourg mais aussi hors agglomération, l'évacuation des eaux pluviales (eaux des aires de stationnement, eaux de voiries) sera subordonnée à un pré-traitement avant rejet au collecteur principal et à l'exutoire.

La difficulté principale de ce réseau tient à son origine agricole. Il est insuffisamment dimensionné pour une zone urbaine largement imperméabilisée et en matériaux inappropriés pour un effluent urbain.

L'évacuation des effluents provenant de la station d'épuration se fait par un tronçon de ce réseau ancien.

La commune de VENNECY a entrepris une étude sur ce réseau afin de définir les aménagements nécessaires.

La création d'un bassin de rétention est prévue rue de la Moinerie, afin de recueillir les eaux de ruissellement provenant des espaces cultivés en amont, avant le passage dans les canalisations existantes. Ce dispositif présente l'avantage d'écarter les apports d'eau, soulageant ainsi le réseau existant.

Les secteurs de développement, notamment les ZAC, ont mis en place des bassins de rétention afin de maîtriser les débits rejetés dans le réseau.

La situation est plus complexe dans les hameaux, car le réseau traverse des propriétés privées, ce qui le rend difficile d'accès. La question se pose aussi de façon importante dans les hameaux Le Grand Charmoy/Chevaupy, où en l'absence de réseau eaux usées collectif, les effluents vont dans le milieu naturel.

D. LES DECHETS

Vennecy dépend du Syndicat mixte intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais (SITOMAP), créé en septembre 1968. Ses compétences concernant la collecte des déchets s'exercent autour de 4 grandes missions :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif,
- la collecte des encombrants,
- la collecte des points d'apport volontaire (PAV) du verre et du multi matériaux,
- la gestion des déchèteries.

Cette mission est confiée au Syndicat Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Les ordures ménagères et le tri sélectif sont collectés en porte-à-porte 1 fois par semaine (le jeudi). Le verre est collecté en apport volontaire dans des colonnes (2 colonnes à verre sont disponibles sur la commune : au niveau de la salle des fêtes et de la zone artisanale).

Les encombrants sont récupérés une fois par an, en porte à porte.